

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, au gîte les quatre saisons à Saint-Régis-du-Coin, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Présents :

CC Loire Semène : Philippe GINET (représentant Anne-Sophie BREYSSE), Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Yves BOMPUIS (représentant Edwige ODIN)

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS

CC du Pays de Montfaucon :

Absents et ont donné pouvoir :

CC du Pays de Montfaucon :

Jean Michel POINAS donne pouvoir à Elisabeth ROYON

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANCO, Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Anne-Sophie BREYSSE, Christian BLACHON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également : François SAUVIGNET, 1^{er} Adjoint de la commune de St Régis-du-Coin

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_04_04

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 – DEPLOIEMENT DES COLONNES

Monsieur le Président expose que le coût des travaux de génie civil relatif au projet de déploiement d'une pré-collecte des déchets ménagers tout en colonnes en remplacement des bacs est estimé à 632 034 € HT au total sur la durée du projet et ce, suivant le nombre prévisionnel de colonnes à installer prévu par l'étude réalisée.

Cette estimation financière des travaux de génie civil est réalisée sur la base de devis pour la réalisation de dalles béton pour installer des colonnes aériennes et pour la réalisation du terrassement pour l'installation de colonnes semi-enterrées.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), fiche 5 « Aménagement d'espaces publics » avec un taux de subvention compris entre 20% et 60%.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est prévu en 2 tranches, comme suit :

TRANCHE N°1 - 2024 - 50%				
DEPENSES		RECETTES		Taux
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
Travaux de Génie Civil	300 969 €	Etat - DETR	189 610 €	60,00%
Divers et imprévus	15 048 €	Auto-financement	126 407 €	40,00%
TOTAL DEPENSES	316 017 €	TOTAL RECETTES	316 017 €	100,00%

TRANCHE N°2 - 2025 - 50%				
DEPENSES		RECETTES		Taux
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
Travaux de Génie Civil	300 969 €	Etat - DETR	189 610 €	60,00%
Divers et imprévus	15 048 €	Auto-financement	126 407 €	40,00%
TOTAL DEPENSES	316 017 €	TOTAL RECETTES	316 017 €	100,00%

Une aide a été accordée pour la tranche n°1, au titre de la DETR 2024.

Il est proposé au Comité Syndical de solliciter l'aide pour la tranche n°2, au titre de la DETR 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention de L'Etat au titre de la DETR à hauteur de 60% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tel. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du comité syndical, au recueil des actes administratifs, affichée et transmise au contrôle de légalité.